

Dépôt des Autorisations en ligne

À compter du 1^{er} janvier 2023, il vous sera possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme directement en ligne, sur le site de la Ville. C'est ce qu'on appelle la SVE, Saisine par Voie Électronique.

Cette possibilité préfigure un nouveau mode de fonctionnement, dématérialisé, qui va tendre à être généralisé à l'avenir. Une plate-forme de dépôt est en cours de création en partenariat avec notre communauté d'agglomération Marne et Gondoire, qui permettra d'aider les administrés dans leurs demandes, de trouver les différents formulaires, etc...

Dans cette attente, la Ville de Thorigny met à disposition une adresse dédiée, [urbanisme@thorigny \[dot\] fr](mailto:urbanisme@thorigny.fr) sur laquelle les dossiers peuvent être déposés par voie numérique dès le 1^{er} janvier 2023. Attention toutefois, il conviendra de déposer un dossier complet et dûment signé afin qu'il puisse être enregistré par nos services.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service Urbanisme au 01 60 31 56 40.